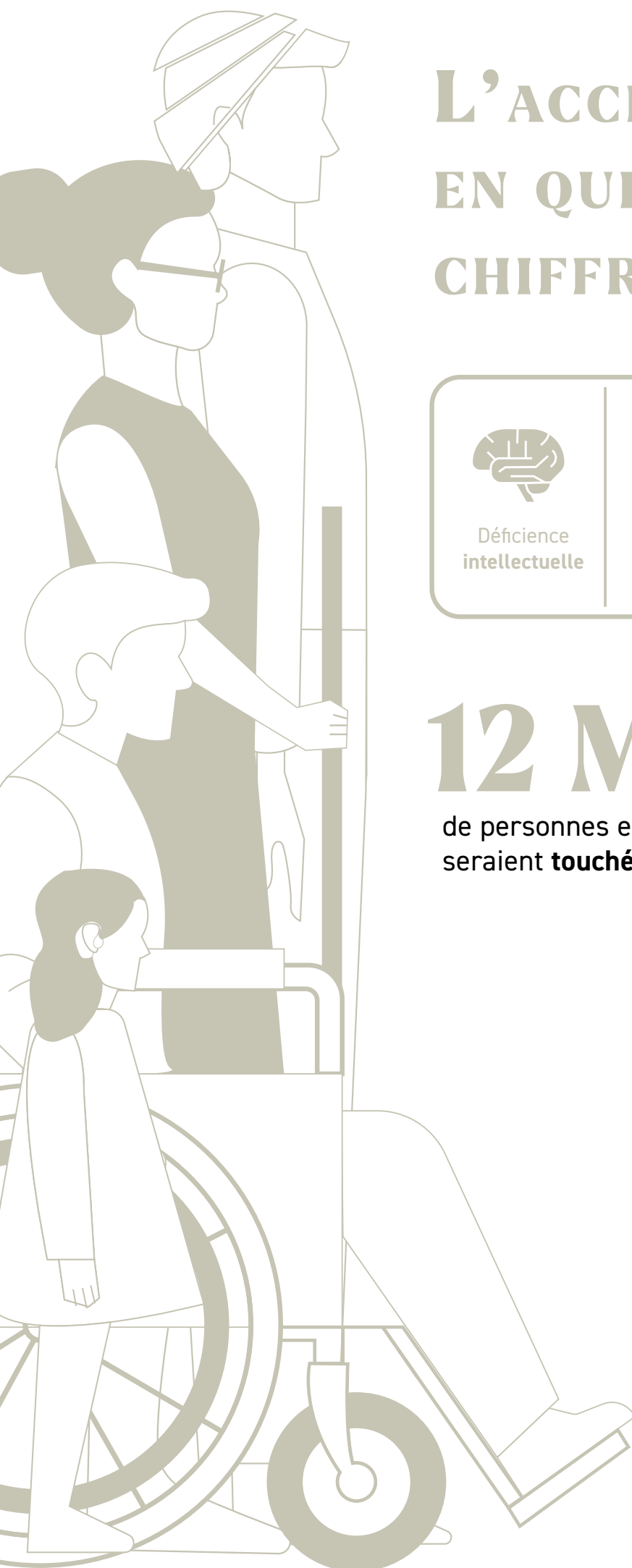






LIVRET ACCESSIBILITÉ





L'ACCESSIBILITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

 Défiance intellectuelle	 Défiance visuelle	 Défiance auditive	 Défiance moteur
---	---	---	---

12 Millions

de personnes en France
seraient **touchées par un handicap**

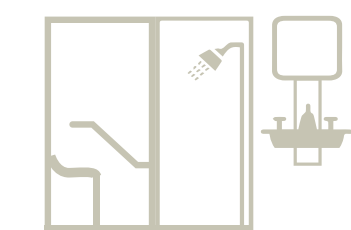
Soit,
18%
de la
population
française



SEULEMENT 20%
des ERP (établissements recevant du public)
sont **pleinement accessibles**
aux personnes en situation d'handicap



• **2 Millions**
de personne de + 65 ans
victimes d'une chute par an



• **37%**
de ces chutes se produisent
dans la salle de bain



• **12 000**
décès chaque année
chez les + de 65 ans

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX HANDICAP & ACCESSIBILITÉ

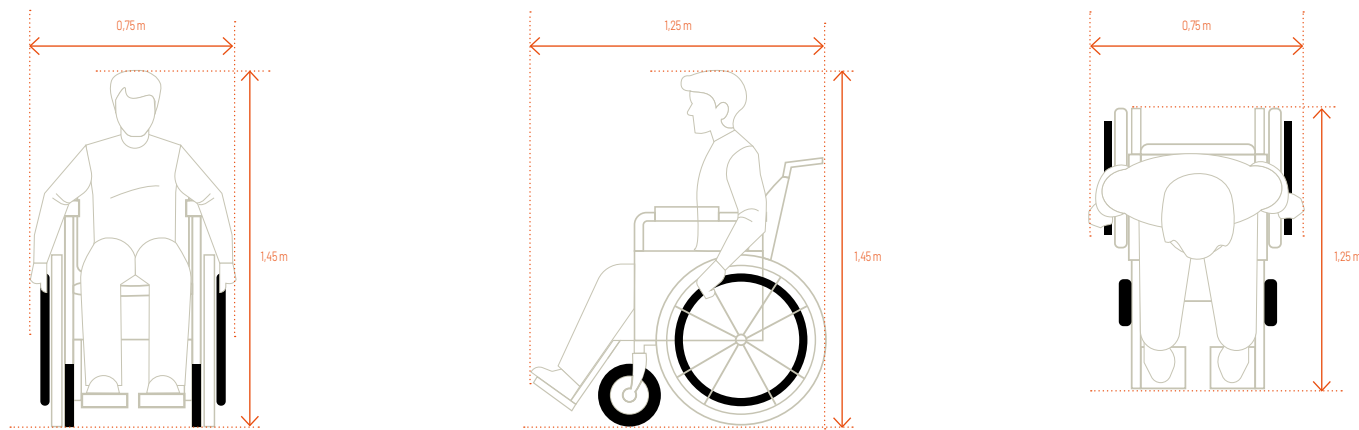
LA NOTION DE HANDICAP

Définitions de la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

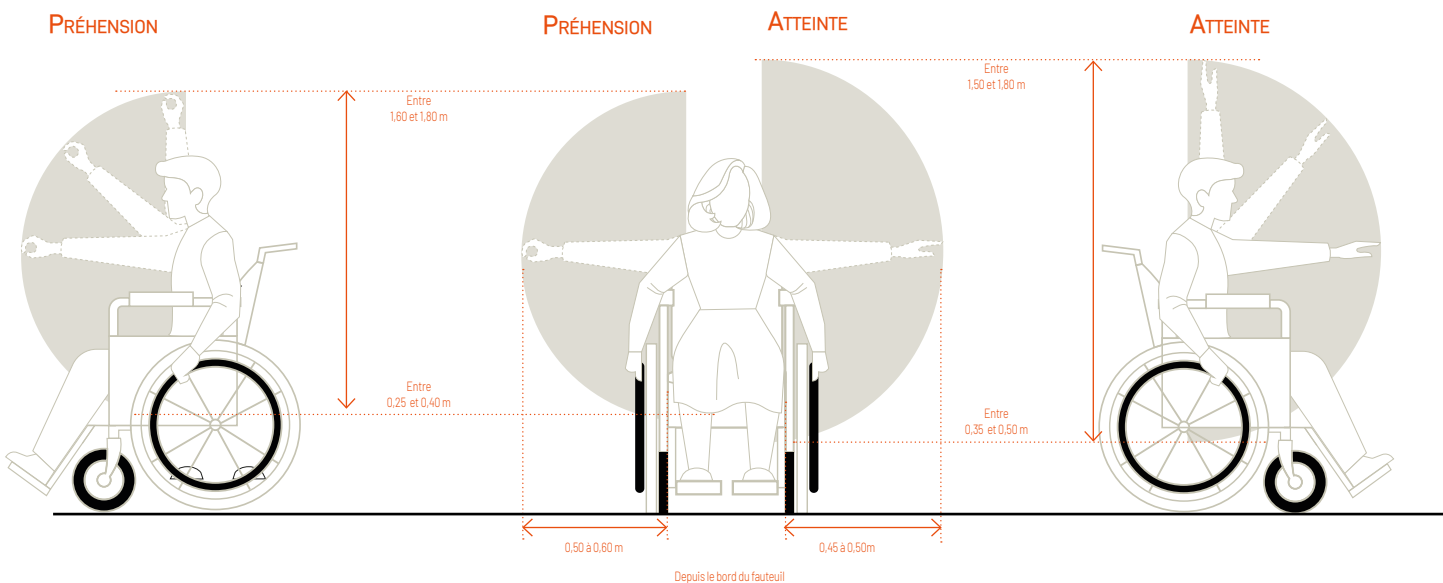
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

VIVRE EN FAUTEUIL ROULANT

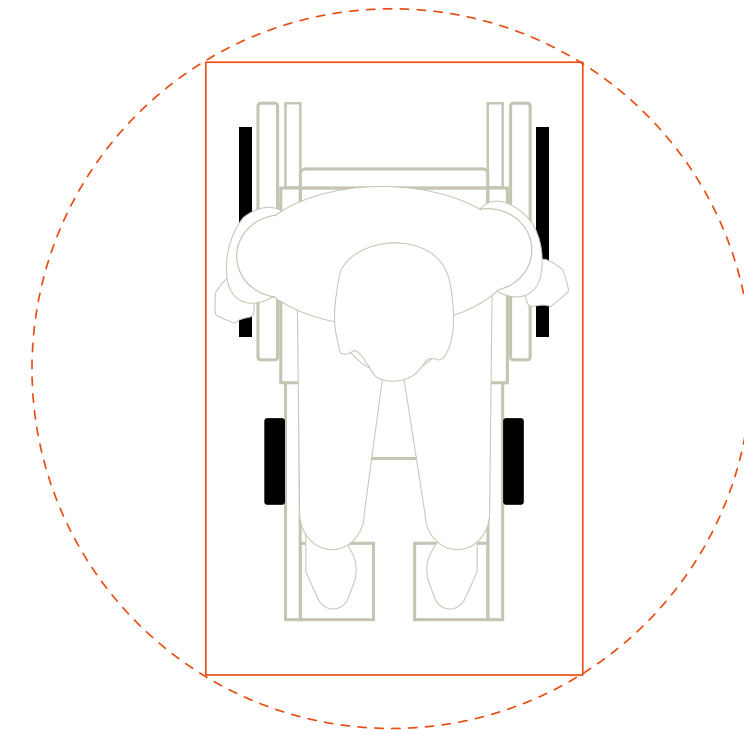
• Emprise d'un fauteuil roulant



• Zone d'atteinte et de préhension en fauteuil roulant

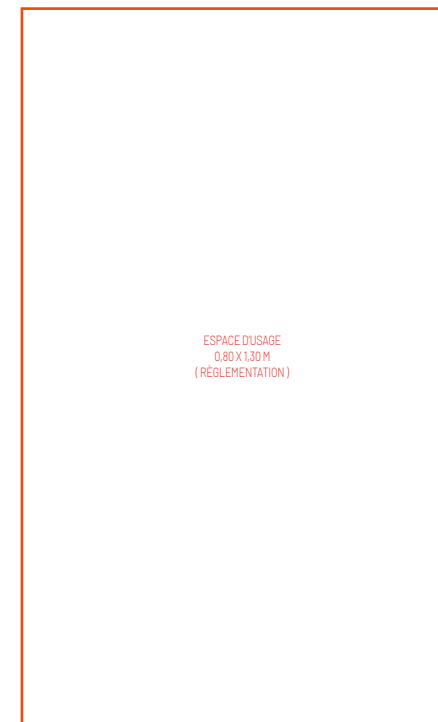


• Espace de manœuvre

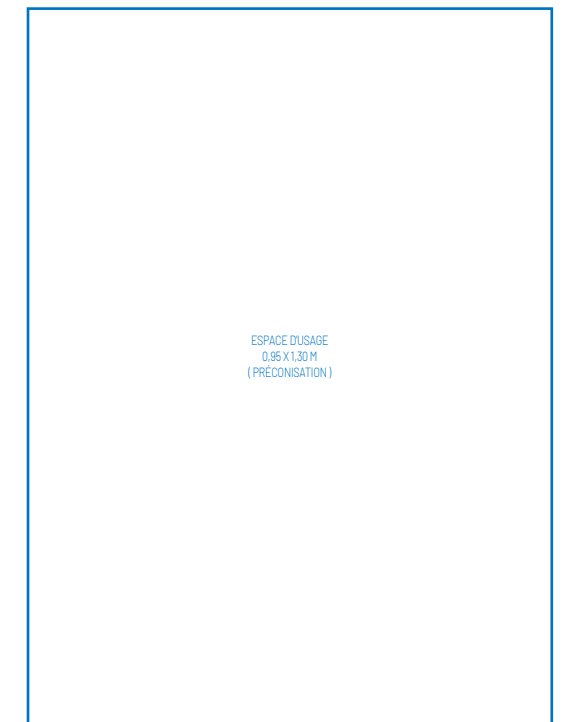


ESPACE DE MANŒUVRE
D'UN FAUTEUIL ROULANT
Ø 1.50 M

• Espace d'usage



ESPACE D'USAGE
0.90 X 1.30 M
(RÈGLEMENTATION)



ESPACE D'USAGE
0.95 X 1.30 M
(PRÉCONISATION)

GUIDE DE CHOIX DES ÉQUIPEMENTS

Les barres d'appui et les sièges de douche sont des équipements indispensables pour améliorer le confort et l'accessibilité des personnes en situation d'handicap temporaire ou définitif.

Il est donc important de choisir son matériel en fonction de ses besoins et de la configuration de sa salle de bains.

LES DIFFÉRENTES FONCTIONS D'USAGE

Les barres et les sièges ont une ou plusieurs fonctions d'usage qu'il est important de qualifier pour répondre aux besoins des usagers.

Ces fonctions d'usage, reprises ci-dessous, permettent de trouver la solution appropriée à chaque besoin et à chaque utilisateur.



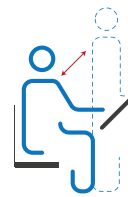
APPUI / MAINTIEN

Permet de se maintenir avec stabilité sur un support en position debout ou assise.



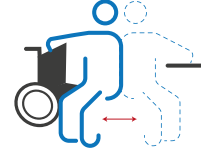
ÉQUILIBRE

Permet de franchir la marche d'un receveur ou le rebord d'une baignoire en conservant l'équilibre debout.



RELEVAGE

Permet de passer de la position assise à la position debout.



TRANSFERT

Permet de passer d'un support à un autre.



REPOS

Permet de se doucher en toute sécurité en position assise.

TYPE DE PRODUIT	FONCTIONS D'USAGE
Barres d'appui droites	
Barres d'appui coudées 135°	
Barres d'appui coudées 90°	
Barres d'appui en L ou en T	
Barres relevables	
Sièges de douche	

- Appui
- Équilibre
- Relevage
- Transfert
- Repos

SIÈGES DE DOUCHE

Un siège de douche permet de prendre une douche dans de meilleures conditions, en position assise.

Il offre :

- Plus de sécurité en limitant les risques de chute, particulièrement élevés chez les personnes âgées ou en situation de handicap.

- Plus de confort et d'autonomie pour les personnes qui ont des difficultés à rester debout ou à se pencher.



ESCAMOTABLE OU AMOVIBLE	AVEC DOSSIER ET ACCOUDOIRS	SIÈGES COMPLÉMENTAIRES SUR PIEDS
<ul style="list-style-type: none"> - Gain de place en position repliée. - Idéal si la douche est utilisée par plusieurs personnes. 2 largeurs possibles selon la morphologie : largeur standard ou grande taille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur confort d'utilisation. - Maintien et équilibre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tabouret ou banc, de taille standard ou de grande taille. - Support d'appoint pour une personne qui ne présente pas de handicap lourd. 

ASSISE PLEINE	ASSISE À LATTES	HAUTEUR FIXE OU RÉGLABLE	AVEC OU SANS COUSSINS
<ul style="list-style-type: none"> - Confort optimal. - Surface facile à nettoyer. - Aspect plus moderne et élégant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoulement de l'eau facilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure stabilité grâce à la possibilité de compenser la pente du receveur. - Adaptation du siège selon la taille de la personne.  <p>Réglable sur 10 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de confort pour l'utilisateur. - Contact plus doux et plus chaud.  <p>Réglable sur 10 cm</p>



BARRES

Les barres d'appui et de maintien permettent de sécuriser et de faciliter ses déplacements notamment dans la salle de bains, les toilettes ou encore les cabines d'essayage.

Chaque barre a une fonction bien définie : il est important de choisir sa barre selon la pièce dans laquelle elle sera posée.

PIÈCE	TYPE DE BARRE	UTILISATION
Douche	Barre en T ou en L	Maintien en position debout
	Barre droite	Maintien et déplacement en toute sécurité
Baignoire	Barre droite	Franchissement de la baignoire et équilibre
	Barre coudée	Relevage
WC	Barre relevable	Transfert
	Barre coudée	Appui pour se baisser ou se relever
Cabine essayage Vestiaire	Barre droite	Déplacement sur une petite distance Maintien et équilibre en position debout



Le matériau, la forme et le diamètre sont également des éléments à prendre en compte lors du choix d'une barre.

	ACIER	INOX	ALUMINIUM	ACIER / NYLON	LAITON
Résistance à la corrosion	++	+++++	++++	++++	+++++
Toucher / Sensation					
Prix	€	€ € €	€ €	€ € €	€ € € € €

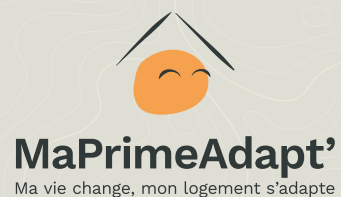


	Ø 25 MM ROND	Ø 30 MM ROND	Ø 38 x 25 MM ELLIPTIQUE
Préhension	+++	++++	+++++

Que ce soit pour les sièges ou les barres, il est préférable de se tourner vers des produits certifiés CE médical, un marquage qui garantit la qualité et la sécurité des produits.

LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

POUR LES PARTICULIERS



MaPrimeAdapt'

Au 1er janvier 2024, **MaPrimeAdapt'** devient la nouvelle aide unique pour financer les **travaux d'adaptation** des logements. Sous conditions d'attribution, cette aide vise à **prévenir le risque de chutes** et à favoriser le **maintien à domicile** des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Critères d'éligibilité

Être âgé de **+70 ans** **SANS** perte d'autonomie



Être âgé de **+60 ans** **AVEC** perte d'autonomie*



*GIR 1 à 6

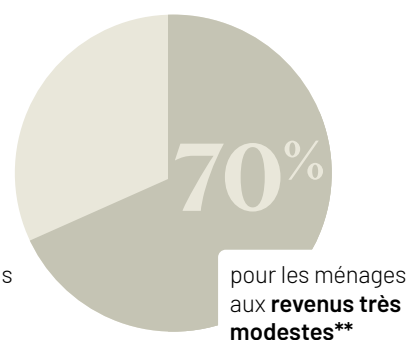
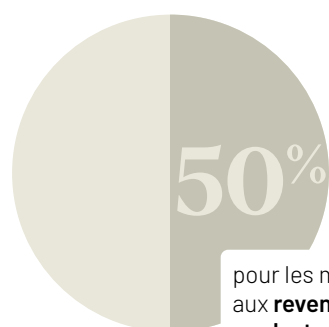
Être **handicapé** (enfant ou adulte)



- Ayant des revenus modestes ou très modestes**
- Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

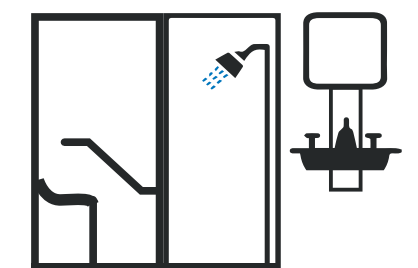
Montant de l'aide

Subvention du coût des travaux à hauteur de :



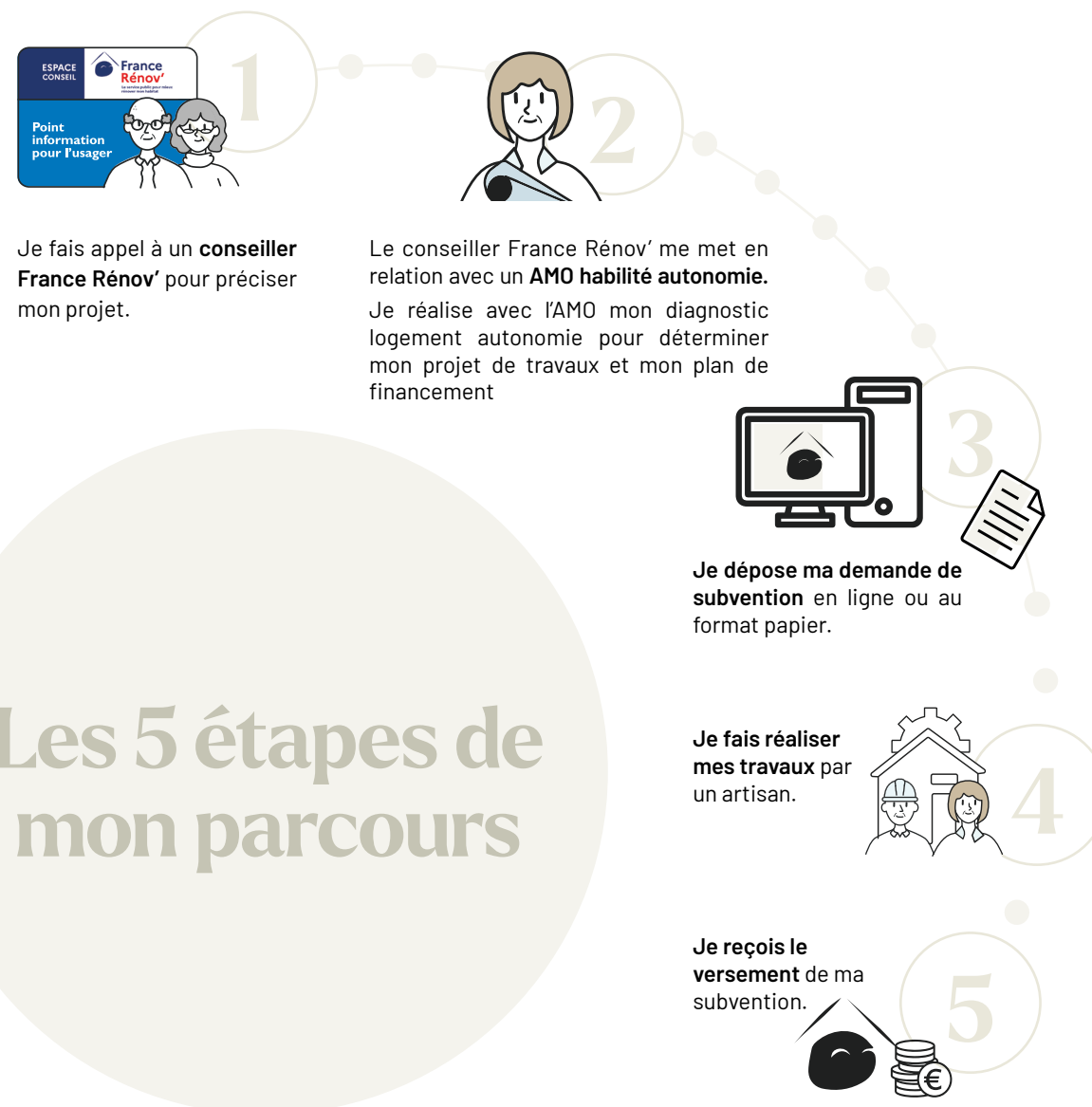
Exemples de travaux

- Installation d'un siège de douche mural
- Amélioration de l'accessibilité d'une salle de bain
- Pose de barres d'appui
- Remplacement d'une baignoire par un receveur de douche zéro ressaut



Plafond de l'aide:

22 000€



Les 5 étapes de mon parcours

Je fais appel à un **conseiller France Rénov'** pour préciser mon projet.

Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un **AMO habilité autonomie**. Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement

Je dépose ma **demande de subvention** en ligne ou au format papier.

Je fais réaliser mes **travaux** par un artisan.

Je reçois le **versement** de ma subvention.



Exemple de prise en charge

Qui sont ils ? Jeanne et Franck, 77 et 72 ans, sans perte d'autonomie sont locataires d'un appartement dans le centre de Lyon et disposent de revenus très modestes.

Quel est leur projet ? Aménager une douche avec un siège amovible, une barre d'appui et un sol antidérapant.

COÛTS DES TRAVAUX	PRISE EN CHARGE	MONTANT DE L'AIDE MAPRIMEADAPT'
16 000€	70%	11 200 €



** <https://france-renov.gouv.fr/bareme>

Cumulable avec :

- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- Ma Prime Rénov'
- TVA à taux réduit
- Aides des collectivités locales

LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

POUR LES PARTICULIERS (SUITE)

Par l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- Vous pouvez, **sous conditions d'âge et de perte d'autonomie**, obtenir l'APA.
- L'APA finance en totalité ou en partie :
 - soit **les dépenses nécessaires pour rester à votre domicile** (APA à domicile)
 - soit **le tarif dépendance** de l'établissement médico-social (*exemple : EHPAD*) où vous vivez (APA en établissement).

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

- Vous avez des dépenses liées à votre perte d'autonomie ?
- Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de la prestation de compensation du handicap (PCH).
- Pour toucher la PCH, vous devez respecter des conditions de perte d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence.

Par la CAF - Caisse d'Allocations Familiales

- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)
- L'allocation journalière de présence parentale (AJPP)
- L'assurance vieillesse



Crédit d'impôt

- Le taux est de **25 %** du montant des dépenses
- Les dépenses sont plafonnées à l'un des montants suivants :
 - **5 000 €** pour une personne seule
 - **10 000 €** pour un couple soumis à imposition commune

À savoir :

- Si vos revenus sont modestes ou très modestes, vous devez **demander la nouvelle prime MaPrimeAdapt'**.
- Vous ne pouvez pas bénéficier à la fois du crédit d'impôt et de la nouvelle prime.

TVA à taux réduit

Taux réduit de 5,5 % s'applique tout d'abord aux appareillages, équipements et matériels destinés à l'usage des personnes handicapées conformément aux dispositions du 2° du A de l'article 278 0-bis du code général des impôts.

POUR LES ERP

Fonds territorial d'accessibilité

Faute de moyens, près d'un million d'établissements recevant du public (ERP) en France ne seraient pas à jour de leurs obligations en matière d'accueil de personnes à mobilité réduite.

Afin d'accélérer le processus de mise en conformité, un «fonds territorial d'accessibilité», spécifique aux ERP privés de 5e catégorie et doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros sur 5 ans, a été mis en place par l'Etat afin d'accompagner financièrement jusqu'en 2028 ces établissements dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Financement :

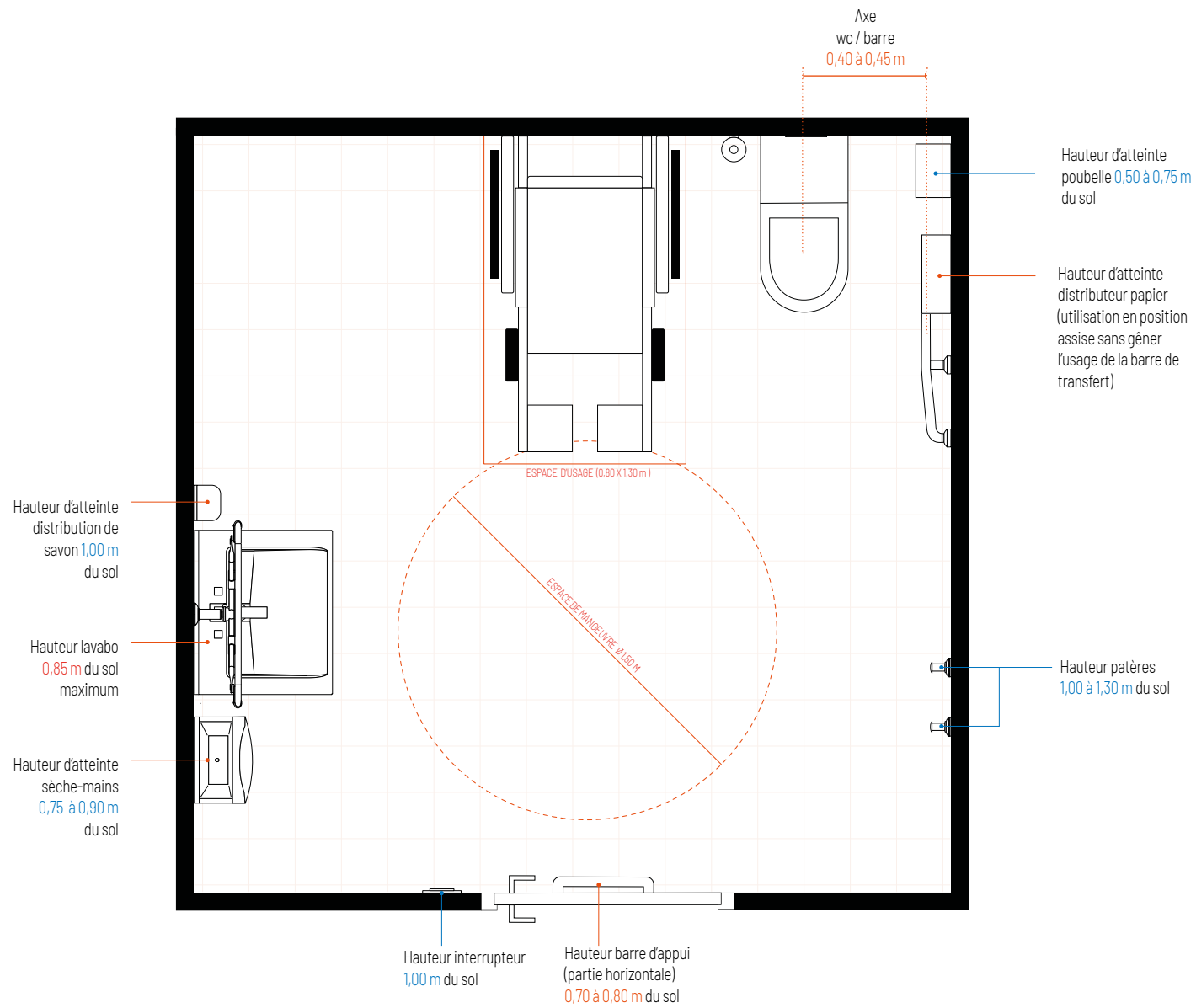
À hauteur de 50% les dépenses de travaux et d'équipements de mise en conformité des établissements recevant du public.

- pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité : le montant maximum de l'aide versée est de 20 000€,
- pour le diagnostic des conditions d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : le montant maximum de l'aide versée est de 500€.



Aménagement d'un espace WC adapté à une personne en situation d'handicap dans un ERP ouvert au public

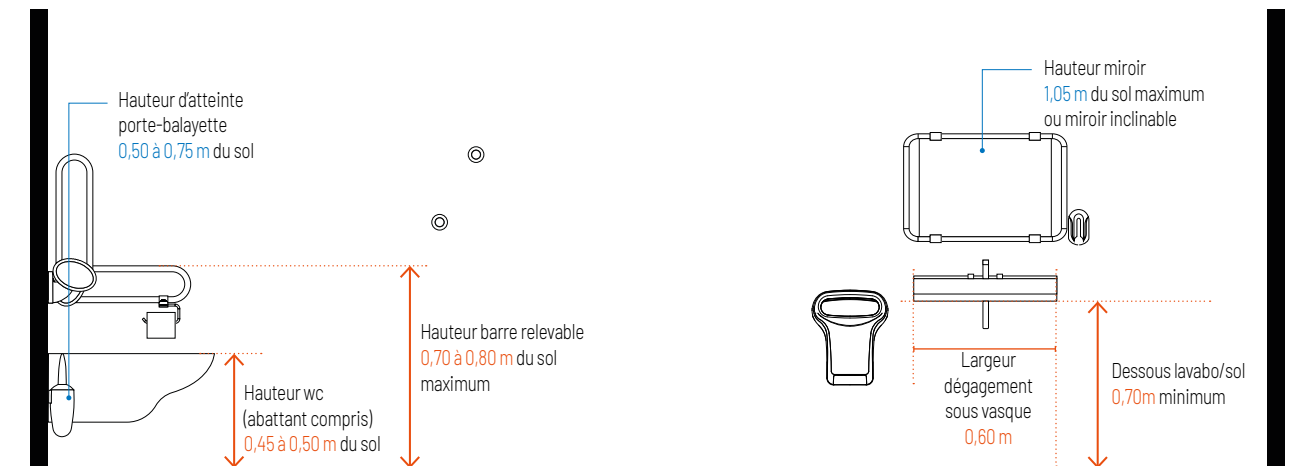
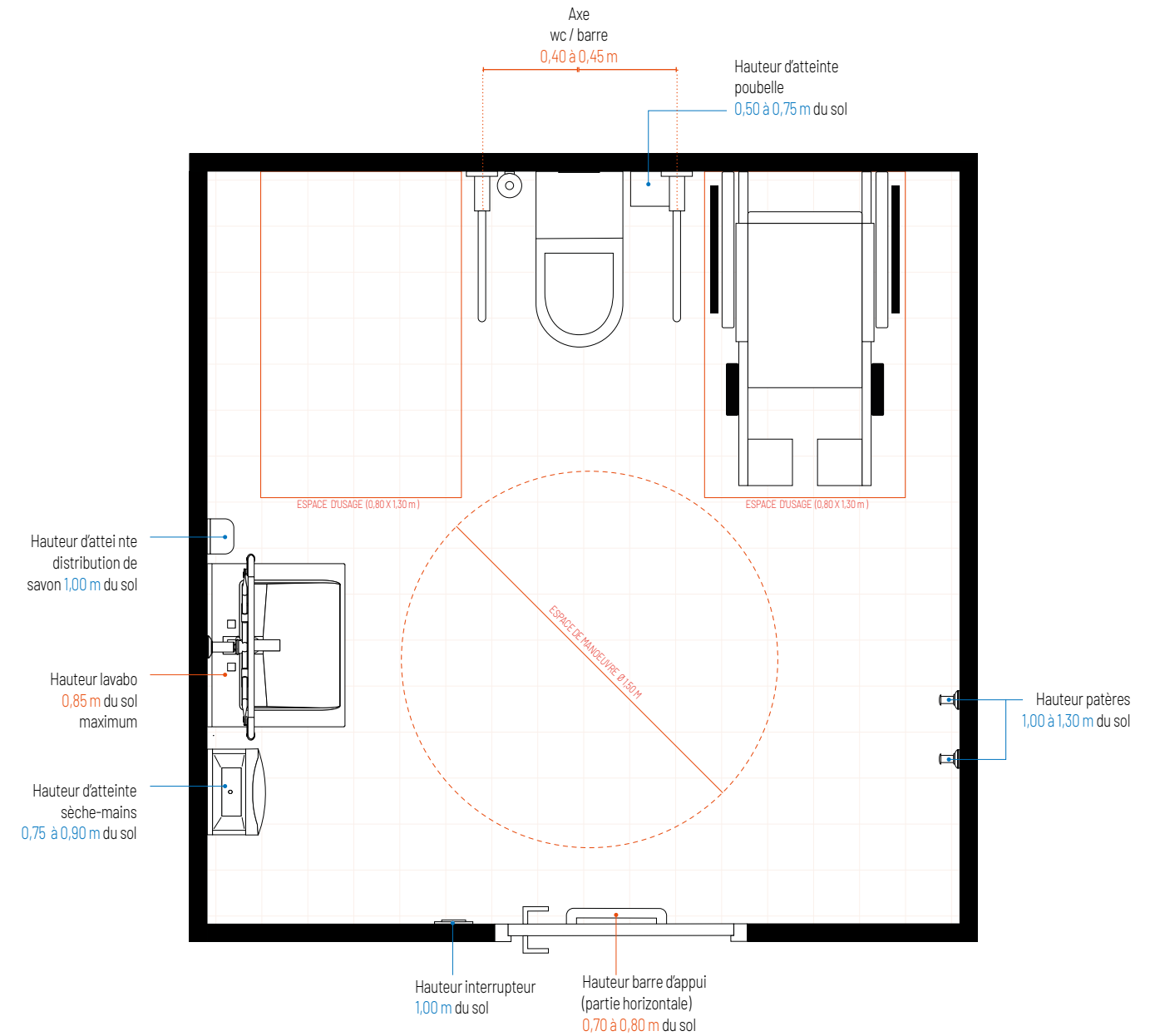
Source : Article 12 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel



— Données recommandées
— Données réglementaires

Aménagement d'un espace WC adapté à une personne en situation d'handicap dans un ERP ouvert au public, zone de transfert : droite ou gauche

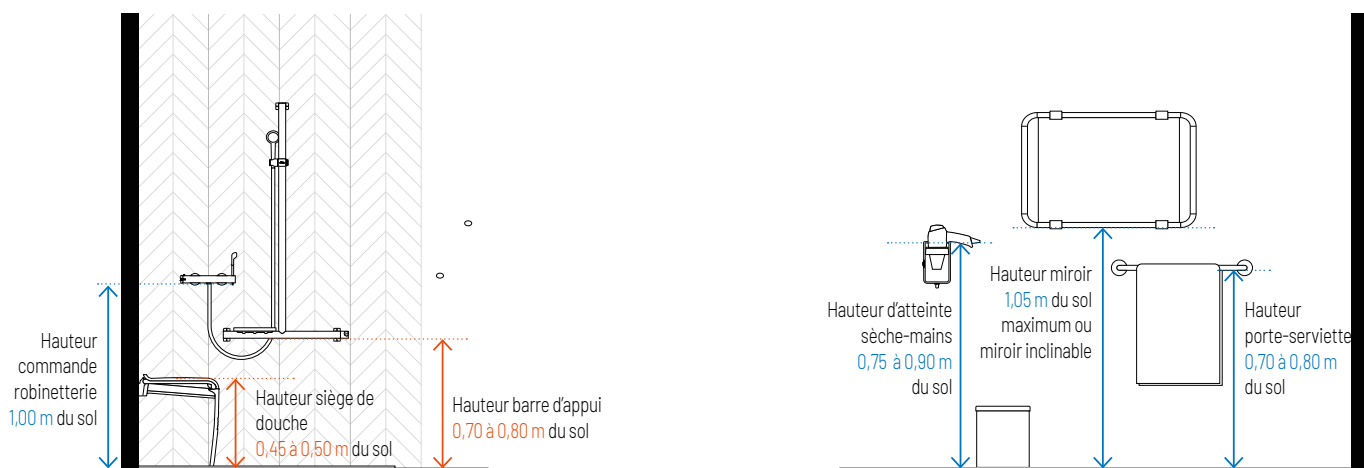
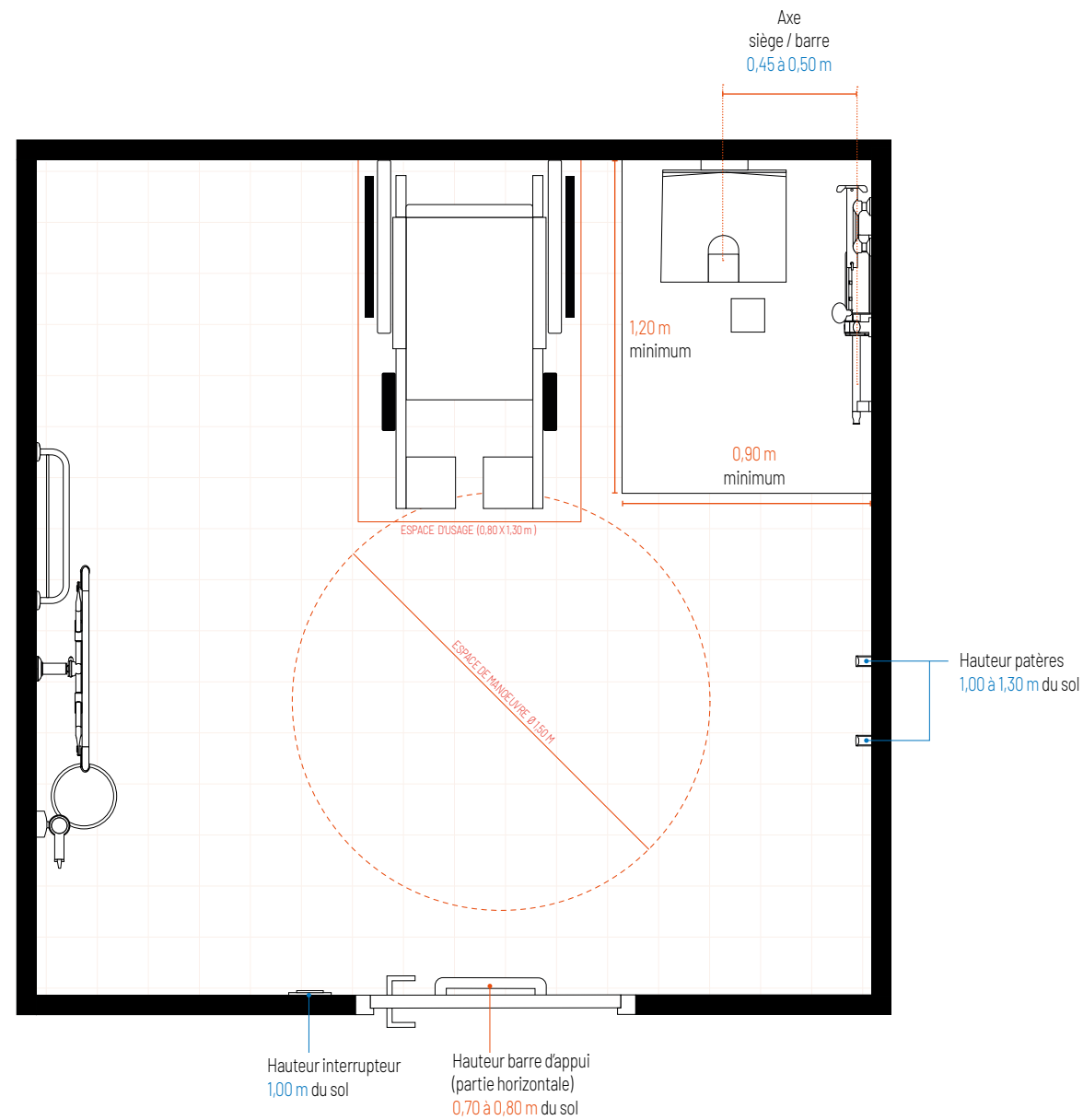
Source : Article 12 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel



— Données recommandées
— Données réglementaires

Aménagement d'une cabine de douche, adapté à une personne en situation d'handicap, dans un ERP ouvert au public

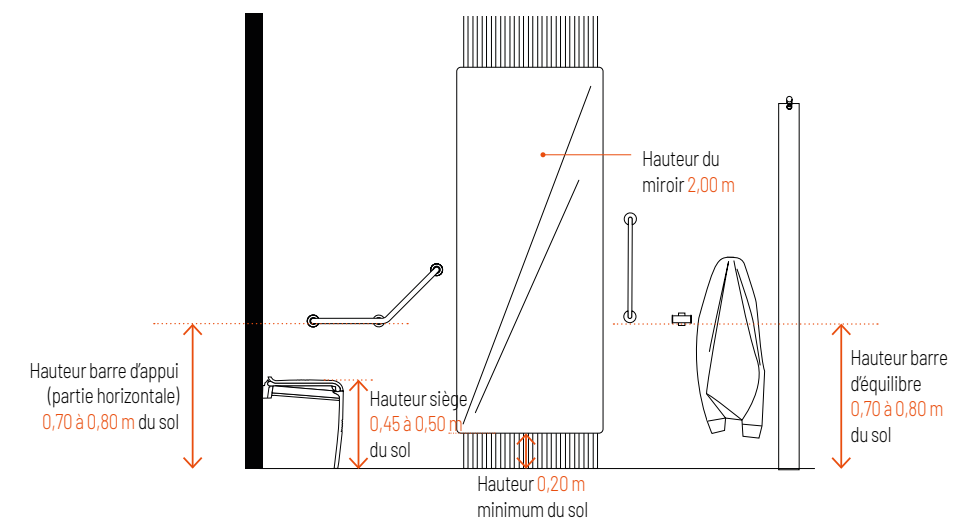
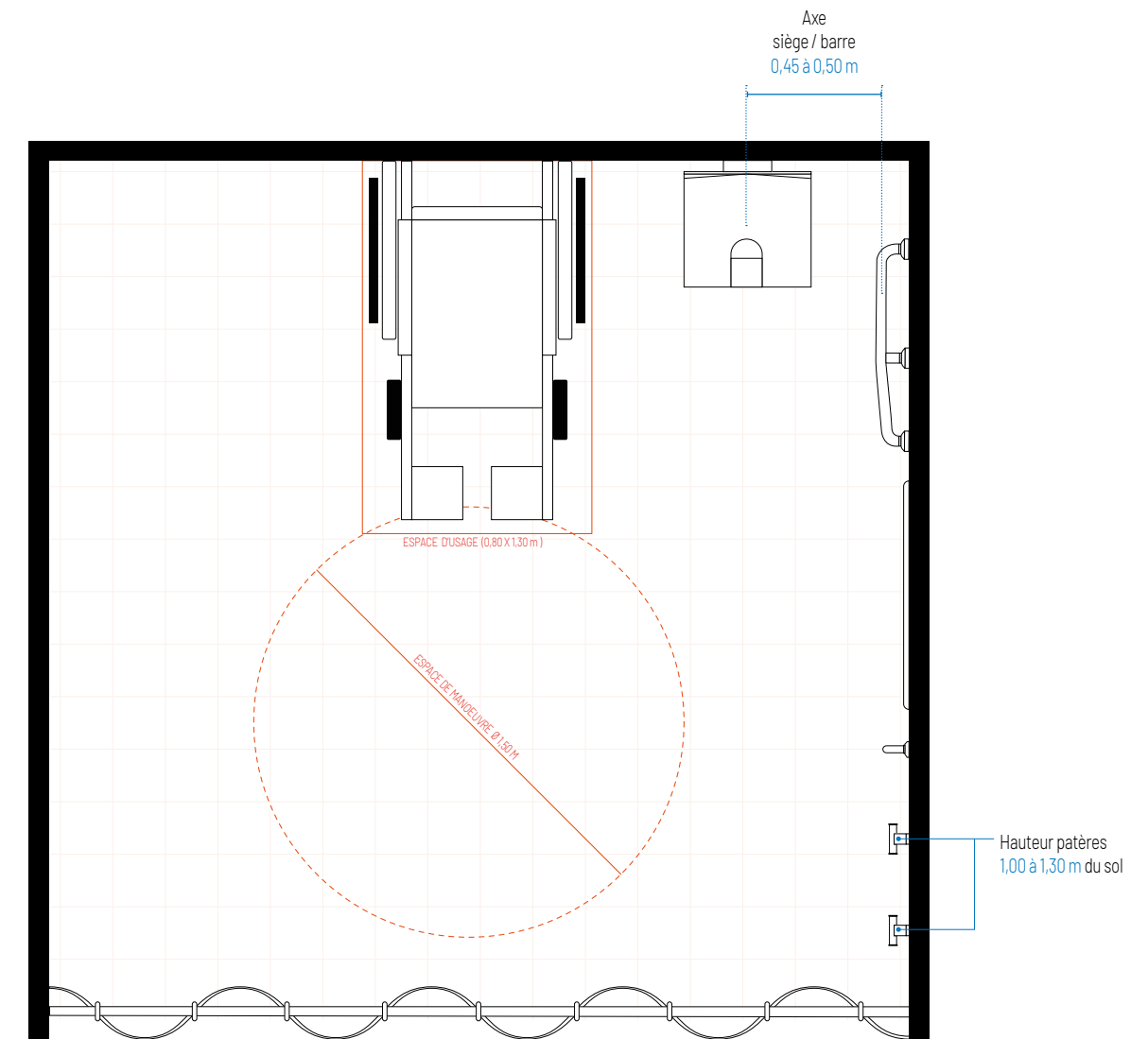
Source : Article 18 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel



— Données réglementaires
— Données recommandées

Aménagement d'une cabine d'habillage/déshabillage ou de soins, adapté à une personne en situation d'handicap, dans un ERP ouvert au public

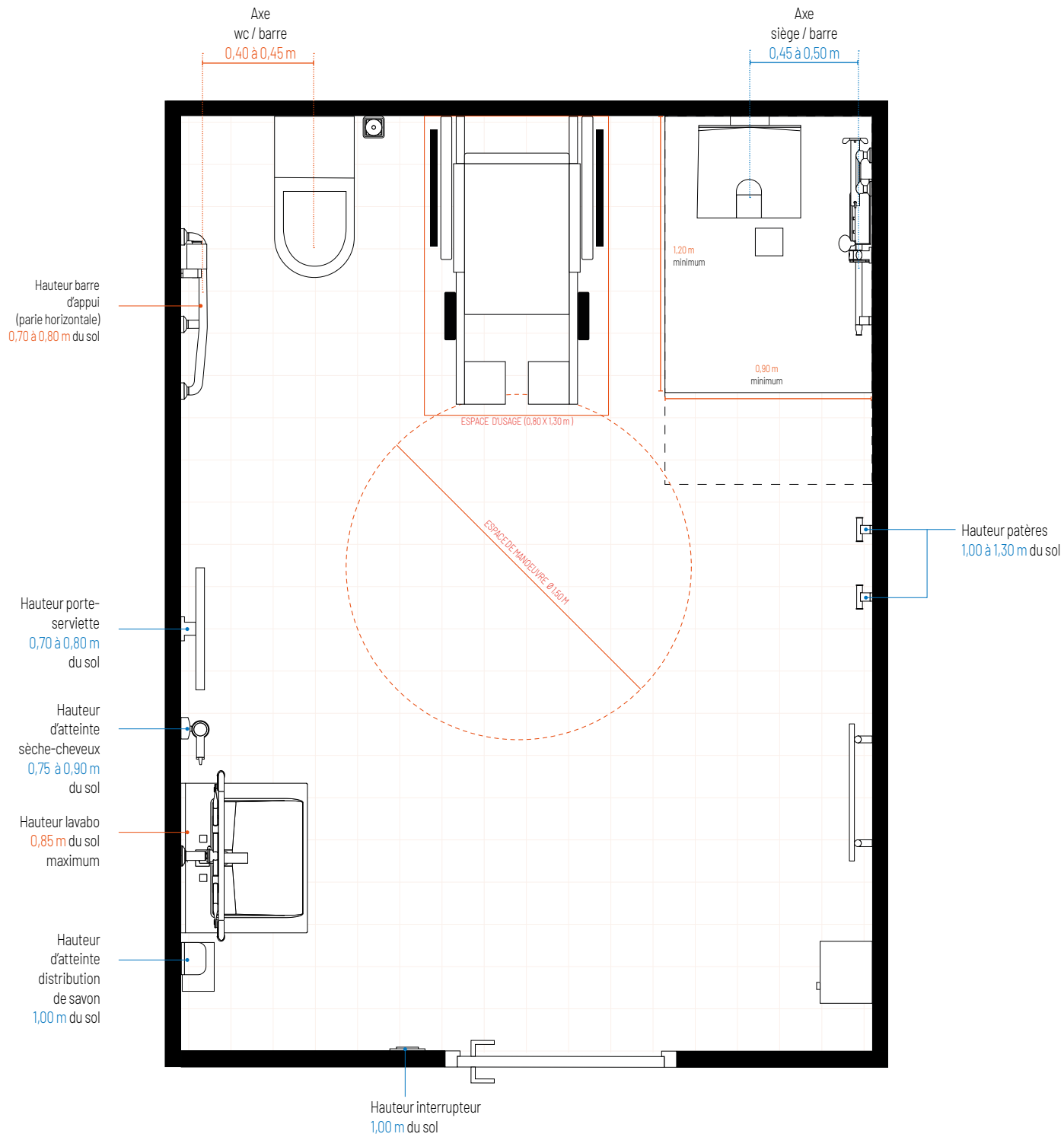
Source : Article 18 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel



— Données réglementaires
— Données recommandées

Aménagement d'une cabine de toilette (douche) et/ou d'aisance (WC) intégré dans une chambre ou séparé dans des locaux d'hébergement en ERP

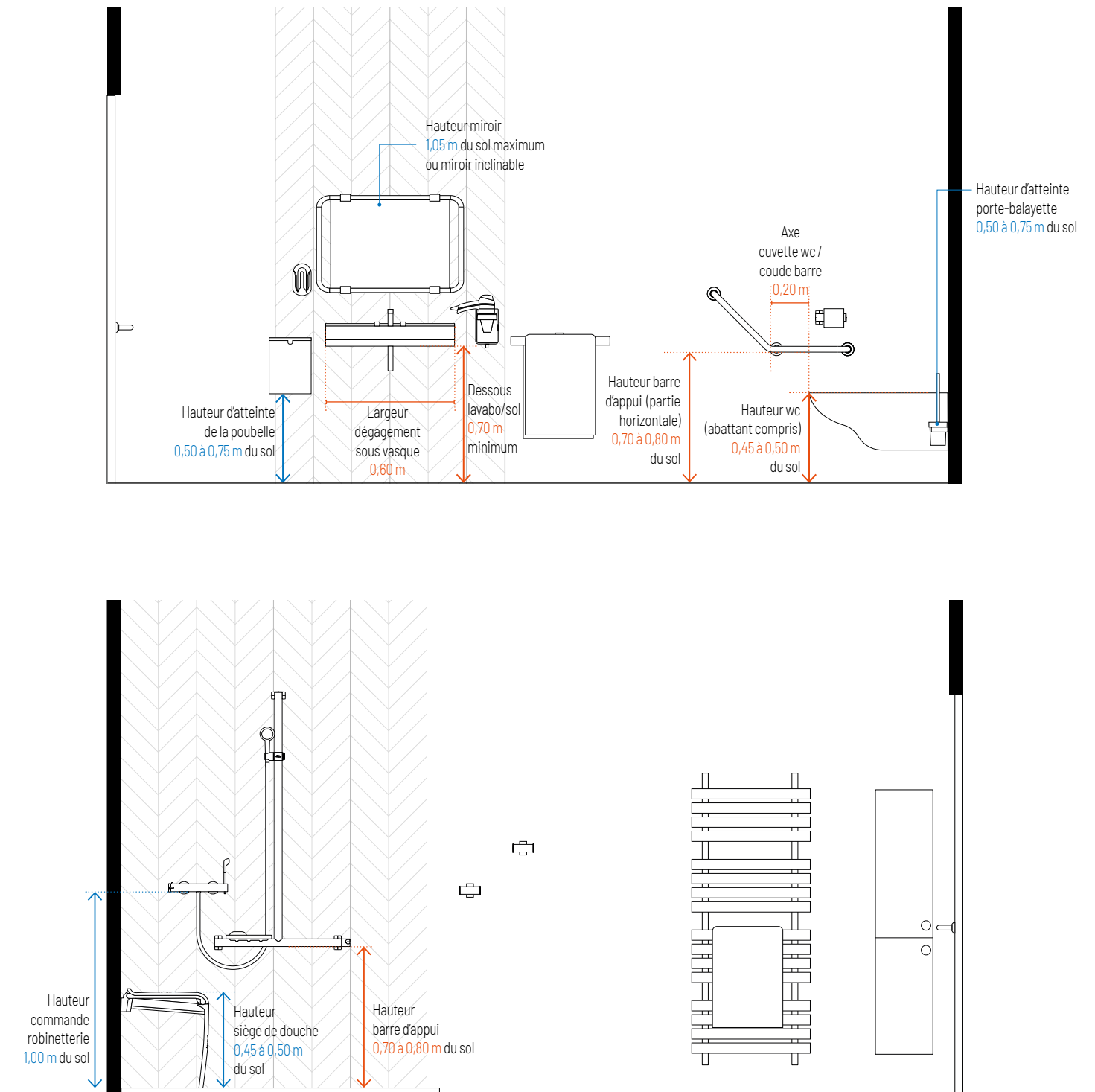
Source : Article 17 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel



— Données réglementaires
— Données recommandées

Aménagement d'une cabine de toilette (douche) et/ou d'aisance (WC) intégré dans une chambre ou séparé dans des locaux d'hébergement en ERP

Source : Article 17 de l'arrêté du 20/04/17 au journal officiel





ZI de Chapotin - 240 rue des Frères Voisin - CS 270048 69967
Chaponnay cedex - France | Tél. +33 (0)4 78 96 82 20

www.pellet-asc.fr | 